

Information

Ayant voulu, jusque-là, ne voir dans la démarche de la Fédération des sapeurs-pompiers qu'une recherche prospective utile et opportune, engagée dans l'unique dessein de faire avancer la qualité et la sécurité du service rendu conjointement aux patients, je ne peux, aujourd'hui que ressentir une certaine amertume à la lecture du Point de cette semaine (copie ci-dessous) : les propos qui y sont tenus par le Colonel Vignon donnent - je le reconnais volontiers - un certain crédit aux opinions les plus inquiètes que plusieurs d'entre vous expriment depuis quelque temps.

La perspective du congrès des sapeurs-pompiers crée - chacun le sait bien - un contexte propice à des initiatives ou à des annonces auxquelles nous réagissons, le cas échéant, comme il conviendra.

Mais, sans attendre (et l'article du Point, par lui-même, m'oblige à une première réaction), voici résumée la position actuelle de Samu de France.

1. La situation sur le terrain, telle que nous la vivons au quotidien, est loin d'être celle décrite dans cet article et le Colonel Vignon trompe le grand public lorsqu'il prétend la résumer par ces mots : "L'organisation actuelle conduit à des dysfonctionnements graves".

Notre organisation française est, tout au contraire, internationalement reconnue comme une référence.

Nous ne pouvons, par ailleurs, que nous féliciter de l'excellente coopération entre les différents acteurs qui concourent à la prise en charge des patients en urgence, parmi lesquels, bien évidemment, les sapeurs pompiers dont nous connaissons et reconnaissons les compétences techniques, l'efficacité organisationnelle et la grande humanité.

Nous constatons chaque jour l'efficacité du service rendu aux patients par le dispositif public de secours et d'urgence. Médecins hospitaliers urgentistes, nous en avons la preuve quotidienne, confirmée par nos confrères d'autres spécialités.

La seule question qui vaille d'être posée aujourd'hui est de savoir comment améliorer encore cette remarquable organisation, sachant que trois problématiques particulières sont à traiter avec une certaine priorité :

- o renforcer la régulation médicale pour mieux adapter encore la réponse à chaque cas particulier, limiter le recours à l'hôpital aux seuls cas médicaux qui le nécessitent (avec, naturellement, une marge de sécurité) et orienter les patients dans les bonnes filières de prise en charge (ce qui est de plus en plus nécessaire et aussi de plus en plus complexe du fait même des progrès de la santé, comme par exemple aujourd'hui pour les AVC) ;
- o réfléchir, pour les populations isolées, à des solutions spécifiques respectant les principes de la pratique médicale et de l'égalité des chances ;
- o chercher à mieux articuler les politiques et revoir les différentes missions, notamment celle des infirmiers seuls en pré-hospitalier dont l'émergence non concertée est, aujourd'hui, en passe de devenir plus un problème qu'une solution.

2. Samu de France est, plus que jamais, impliqué dans les réflexions en cours et les discussions sur toutes les questions qui, directement ou indirectement, concernent l'aide médicale urgente ainsi que la PDS, qui - comme l'a bien souligné le rapport Grall - lui est indissociablement liée. L'actualité est aujourd'hui dominée par les interpellations de la Fédération des sapeurs-pompiers et notamment sa demande de financements complémentaires.

3. Face à cette actualité, Samu de France agit en très étroite union avec la Sfmu et l'Amuf. La démarche solidaire de nos trois organisations est portée par la conviction commune suivante :

- o il n'est en rien justifié de remettre en cause les fondements de notre organisation ;

- o la qualité de la prise en charge des patients - qui est notre obsession commune - passe par une forte implication des structures hospitalières d'urgence dans le champ pré-hospitalier, au moyen de la régulation médicale (dont le rôle est croissant) et de l'intervention des Smur dans les situations qui le nécessitent, incluant les situations de doute, et incluant, bien évidemment, aussi les patients vivant en milieu isolé ;
- o les sapeurs-pompiers ont et auront toujours un rôle de premier ordre à jouer, mais la complémentarité entre pompiers et Samu-Smur ne doit certainement pas devenir celle que le Colonel Vignon appelle de ses vœux quand il assène : "La santé doit se recentrer sur ses missions de soins et nous laisser exercer notre spécialité : l'urgence. Si nous avons besoin de médecins, nous les appellerons."

Samu de France poursuivra donc, en lien le plus étroit possible avec tous ses partenaires, les réflexions et les actions constructives visant à l'amélioration de la qualité du service rendu, depuis plus de 30 ans, aux patients, avec une efficacité très appréciée de la population et sans cesse croissante.

Marc GIROUD

Président de Samu de France

http://www.samu-de-france.fr/fr/ressources_pro/informations/information_ca/front/afficher/?id_actu=364

**Sécurité - Le rapport qui embarrasse les pompiers
20/09/2007 - Guy Benhamou- © Le Point - N°1827**

Dans une thèse d'Etat, Jean-François Schmauch, ancien colonel de sapeurs-pompiers, analyse les dysfonctionnements des services d'urgence français. L'image d'efficacité des pompiers en sort singulièrement ternie.

Les pompiers sont beaux, forts et courageux. Mais, question efficacité, c'est autre chose. Car les héros préférés des Français ne sont pas à la hauteur de leur réputation. Appels téléphoniques au 18 qui se perdent, délais d'intervention à géométrie variable, effectifs et matériels insuffisants, coordination avec les Samu déplorable : c'est toute l'organisation des secours en France qui est à revoir, selon Jean-François Schmauch, ancien colonel des sapeurs-pompiers et auteur d'une thèse de doctorat percutante (1). « Chaque jour, dans tout le pays, des gens que l'on pourrait sauver meurent faute d'un dispositif de secours adapté », assène cet ex-ingénieur lorrain de 60 ans, après vingt-trois ans passés sous l'uniforme. « Aucun texte réglementaire n'encadre l'intervention des services d'urgence, constate Jean-François Schmauch. On ne trouve nulle part d'indication de délais à respecter pour répondre aux appels téléphoniques ou pour l'arrivée des premiers secours. Alors, chaque département fait un peu ce qu'il veut. »

Les exemples de dysfonctionnement ne manquent pas. Cela commence avec le téléphone. Appeler les pompiers relève parfois de la gageure. Ainsi, à Marseille, le 14 juillet, entre 23 heures et minuit, près de la moitié des 900 appels téléphoniques au numéro 18 n'ont pas débouché. Le numéro d'urgence était saturé. La quasi-totalité des demandes relevait heureusement de cas sans gravité. Mais combien de détresses vitales ont-elles été passées à la trappe ?

Ensuite, il faut attendre l'arrivée du camion rouge, alors que le sang coule ou que l'incendie fait rage. « Le week-end ou la nuit, dans certaines casernes, il arrive que le premier engin parte un quart d'heure après l'appel », avoue un pompier. Reste à atteindre la victime, située parfois à près d'une demi-heure de route de la caserne. Pourtant, les sauveteurs savent bien que, face à une urgence vitale, une intervention dans les dix premières minutes est essentielle.

Des situations impensables chez nos voisins, explique Jean-François Schmauch. « Ces pays ont des textes qui imposent des objectifs de performance très stricts tant au niveau des appels que des délais d'intervention. » Outre-Manche, il faut moins de trois secondes pour répondre à 90 % des appels sur un numéro d'urgence. En Allemagne, chaque commune est obligée d'avoir sa propre caserne de pompiers, et chaque citoyen doit pouvoir être atteint par une ambulance en moins de huit minutes.

Les pompiers londoniens du Fire London Service n'ont d'ailleurs pas peur d'afficher leurs résultats. En 2006, 63 % des premiers engins de lutte contre le feu sont arrivés sur les lieux des sinistres en moins de six minutes et, dans 93 % des cas, deux engins étaient sur place en moins de dix minutes.

Les performances des services incendie ne sont pas le seul souci de nos voisins. Ils se préoccupent également beaucoup du matériel. Les textes allemands définissent avec précision le nombre et le type d'engins devant équiper les casernes. « Nous aussi, sourit Jean-François Schmauch. Nous avons trois textes magnifiques datant de 1969, 1981 et 1988, qui décrivent les équipements à minima des centres de secours. Mais on ne les a jamais appliqués. » Le parc actuel de véhicules de secours compte 18 495 engins, quand la stricte application des textes réglementaires en exigerait 35 200. Et encore, la plupart ont en moyenne 20 ans d'âge. Dans le plus petit centre de secours en Suisse, en Autriche ou en Allemagne, le véhicule le plus âgé n'a pas plus de 8 ans.

Incompréhensions et cafouillages.

Du côté des effectifs, ce n'est guère mieux. Jean-François Schmauch a fait ses calculs. Avec 200 000 volontaires, 38 000 professionnels et 12 000 militaires, les pompiers français sont seulement 49 pour 100 kilomètres carrés. Une densité

qui les place au douzième rang européen, loin derrière l'Allemagne et son million de volontaires (346 pompiers), l'Autriche (346) ou la Slovénie (324).

Autre point noir, la coordination entre pompiers et Samu fonctionne mal. Au centre des débats, la procédure qui oblige les pompiers à basculer tout appel pour une urgence médicale vers le centre 15, qui seul peut décider d'une intervention. Avec à la clé délais d'attente supplémentaires pour la victime, incompréhensions et cafouillages entre les services. Il faut dire qu'entre les « rouges » du 18 et les « blancs » du 15, ce n'est pas l'entente cordiale, les premiers accusant les seconds de vouloir régner sans partage sur les missions de secours aux personnes sans en avoir les moyens. Ce que confirme l'ancien colonel Schmauch dans sa thèse : « Les moyens dont disposent les Samu et les Smur ne leur permettent d'intervenir, sans l'aide des pompiers, que sur moins de 8 % du territoire. » Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les pompiers assurent chaque année 2,5 millions d'interventions d'urgences extra-hospitalières, sur un total de 3,5 millions.

Pour Henri Masse, directeur de la Sécurité civile, le travail de Jean-François Schmauch est « dépassé. Il y a certes des insuffisances dans notre dispositif, mais nous nous adaptons en permanence pour l'améliorer. D'ailleurs, nous mettons en place des indicateurs d'efficacité. Mais il est impossible d'imposer des critères au plan national ». Pas question, donc, d'envisager de réforme d'envergure. Ce que regrette l'ancien colonel Schmauch. « En France, tout le monde aime les pompiers. Mais attention ! cela pourrait ne pas durer », prévient-il. Signe des temps, entre 1996 et 2006, le nombre de procédures pénales impliquant des pompiers est passé de 19 à 621. En 2002, le colonel Mené, en poste au sein de la Direction de la Sécurité civile, avait prévenu : « Le temps viendra sans doute où les organisations de consommateurs pointeront les inégalités dans la distribution des secours. »

Les pompiers en chiffres

37 800 sapeurs-pompiers professionnels

12 200 sapeurs-pompiers militaires (brigade de sapeurs-pompiers de Paris : 8 224, bataillon de marins-pompiers de Marseille : 2 454, unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile : 1 504)

201 800 sapeurs-pompiers volontaires

10 890 sapeurs-pompiers du service de santé (dont 96 % sont des volontaires)

329 sapeurs-pompiers volontaires civils

Nombre d'interventions en 2005 : 3 827 300, soit 10 486 interventions par jour, ou 1 intervention toutes les 8,2 secondes

(Chiffres 2006, source : ministère de l'Intérieur.)

Interview de Richard Vignon

En cas d'urgence médicale, les victimes sont orientées vers le Samu. Résultat : le 15 est saturé et la chaîne des urgences se bloque - situation dénoncée par trois rapports officiels (Cour des comptes, Igas, Iga). Effet pervers : les relations entre les Samu et les pompiers se tendent. Le colonel Richard Vignon, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, monte au créneau.

Le Point : Vous assurez l'essentiel des secours d'urgence et vous dénoncez les conditions de vos interventions. Pourquoi ?

Richard Vignon : L'organisation actuelle conduit à des dysfonctionnements graves. On fait prendre des risques à la population. Une vieille dame qui se casse le col du fémur n'est pas secourue de la même façon en Seine-et-Marne, dans le Calvados ou le centre de Paris.

C'est un problème de moyens ?

Non. Nos moyens sont mal employés. Les pompiers sont les spécialistes du secours d'urgence, mais ils ne maîtrisent pas les opérations. Si un basketteur se tord la cheville, même nos médecins sur place doivent attendre l'autorisation du médecin régulateur du Samu pour pouvoir le transporter à l'hôpital. Ces absurdités provoquent un engorgement faramineux.

Y a-t-il une guerre « rouges »-« blancs » ?

Mais non ! Certains seront tentés de dire que les pompiers veulent tout faire et refusent de travailler avec d'autres partenaires. Mon inquiétude est précisément que l'on fasse de cette affaire une bagarre corporatiste. Face à une victime d'un accident de la route, savez-vous, par exemple, qui est responsable ? Les pompiers ou la santé ? Aujourd'hui, ce n'est pas clair. Les Samu veulent assurer une tutelle sur nos interventions. Pour eux, quand les pompiers interviennent en urgence, ils agissent dans un cadre de santé publique. Pour nous, l'affaire est d'abord une opération de secours : nous extrayons une victime d'un milieu hostile, nous la conditionnons et la transportons vers un centre de soins. Le commandement des opérations de secours nous incombe, les Samu n'ont pas à diriger l'action. La santé doit se recentrer sur ses missions de soins et nous laisser exercer notre spécialité : l'urgence. Si nous avons besoin de médecins, nous les appellerons. Il est temps de savoir qui pilote l'avion.

Propos recueillis par Jérôme Cordelier.

Richard Vignon est le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers.